



ARRÊTÉ N° 065/2024/RH du 20/09/2024
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE DE :
Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

ANNÉE 2024

Le Maire de Senillé Saint-Sauveur,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté n°31/2021/RH en date du 12/04/2021 établissant les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables à compter du 01/01/2021 pour une durée de six ans,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - Est inscrit, sur le tableau annuel d'avancement, au titre de l'année 2024, au grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Situation actuelle (grade)	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	PLESSI Sandrine	F	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe/..../....	01/09/2024

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	1	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	1

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Vienne** qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

Fait à Senillé Saint-Sauveur le 20/09/2024,
Le Maire, **M. Gérard PEROCHON**

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

